



Initiative pour la paix et la Gouvernance Locale (IPGL asbl) est une organisation de la société civile de droit congolais œuvrant notamment dans la construction de la paix, la promotion des droits humains et la gouvernance locale. Elle emprunte comme stratégies d'intervention, la recherche action participative, le plaidoyer, le contentieux stratégique et le renforcement des capacités des acteurs de changement.

## IPGL asbl a pris part au pré-forum mondial des droits de l'homme tenu à Rabat du 17 au 18 février 2023

**Maitre innocent BISIMWA (Rabat, février 2023)<sup>1</sup>**

Il s'est tenu du 17 au 18 février 2023 au palais du congrès à Rabat , un pré-forum mondial des droits de l'homme organisé par la commission nationale des droits de l'homme du Maroc en partenariat avec le secrétariat exécutif du forum mondial des droits de l'homme, en prélude à la 3<sup>eme</sup> édition du forum mondial des droits de l'homme , prévue en mars 2023 en Argentine.



Ce pré-forum se justifie essentiellement à ouvrir un cadre d'échanges et de concertation des acteurs mondiaux engagés dans la protection et la promotion des droits de l'homme sur divers défis avant la tenue de la 3<sup>eme</sup> édition du forum mondial des droits l'homme prévue en mars en Argentine dont la première et la deuxième éditions tenues respectivement au Brésil en 2013 et à Marrakech/ Maroc, en 2014 constituent de piédestal mais aussi d'en tirer les retombés .

Pour le pré-forum mondial, la défense et la promotion des droits de l'Homme demeurent, sans aucun doute, confrontées à de grands défis en ce 21ème siècle marqué par des mutations et changements depuis l'adoption de la déclaration universelle, cette dernière étant la pierre angulaire du système international de protection et de promotion des droits de l'Homme. Dans

<sup>1</sup> Maitre Innocent BISIMWA est le Coordonnateur de IPGL asbl, consultant en droits des communautés locales et peuples autochtones dans les domaines de conservation, exploitation des forets et gestion des terres coutumières, il assure la formation des parjuristes communautaires. Comme plaideur près les tribunaux, il accompagne les autochtones pygmées expulsés du parc national de Kahuzi-Biega dans le plaidoyer tendant au recouvrement de leurs terres traditionnelles depuis 2008 devant le TGI Kavumu), la cour d'appel de Bukavu, la Cour de Cassation et à la commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

ce contexte en proie aux incertitudes et aux inégalités, le monde continue d'enregistrer des tentatives de remise en cause de l'universalité des droits de l'Homme, et il est même devenu fréquent et perceptible d'entendre des voix jeter de l'ombre sur l'avenir desdits droits. Ici, le plaidoyer en matière des droits de l'Homme semble donc « coincé » entre incertitudes et préoccupations.

Au vu de l'ensemble des évolutions, plusieurs questions se posent avec insistance : le monde a-t-il besoin aujourd'hui d'une évolution conceptuelle profonde remettant en question la manière avec laquelle le plaidoyer des droits de l'Homme est pensé ? Quel sens, quels contenus et quelles finalités faudrait-il mener à bien pour réussir ce processus de conceptualisation ?

Les rassemblements et forums permettent aux acteurs et défenseurs des droits de l'Homme de partager les expériences respectives ; de discuter des défis rencontrés et des solutions développées et lancer des réflexions collectives et participatives sur les enjeux, particulièrement dans le sillage de l'élan humaniste qui caractérise les périodes post-crises, à l'instar de la crise Covid-19.

Les questions qui étaient inscrites à l'ordre du pré-forum sont diverses avec une complexité des défis posés par trois thématiques interdépendantes. La première est relative au changement climatique qui s'est imposé comme l'une des problématiques des droits de l'Homme les plus épineuses. En tant que menace transnationale et non conventionnelle, cette problématique continue de poser des menaces aux droits économiques et sociaux les plus élémentaires des peuples du monde entier, et pourrait se voir directement liée à diverses formes de violence et d'instabilité dans les contextes fragiles surtout chez les communautés vulnérables et sans moyens de résilience adéquats.

La deuxième concerne la migration, la mobilité et les moyens de ré-exploré certains des facteurs qui entravent les efforts visant à renforcer l'effectivité de la protection des migrants sur le terrain, des demandeurs d'asile et bientôt, des réfugiés environnementaux.

La troisième concerne la justice transitionnelle et mémoire et les questions liées à la réconciliation, qui sont pertinentes dans les pays ayant connu des violations graves des droits de l'Homme et dans les situations post-conflit en général. Les multiples atrocités subies par les populations civiles sans défense dans notre pays, la République Démocratique du Congo où des femmes sont violées, mutilées, des milliers de personnes massacrées et des villages incendiés poussant des mouvements des populations à abandonner leurs milieux pour se réfugier ailleurs dans les conditions humanitaires déplorables, nécessite une attention pour un mécanisme efficace de justice transitionnelle.



Bien que les deux dernières thématiques soient pertinentes, nous avons focalisé notre participation aux sessions thématiques liées au changement climatique et droit de l'Homme où notre contribution a consisté à montrer les rôles des peuples autochtones et communautés comme gardiens des forêts, à travers leurs savoirs endogènes.

Aussi, l'implication et l'appui des communautés autochtones et locales dans leurs initiatives de conservation de la biodiversité en vue de créer une résilience face à cette menace qui appelle l'implication du monde entier. Quels sont les objectifs poursuivis par ce pré-forum ?

### **1. Objectifs du Pré-forum mondial des droits de l'homme.**

Le pré-forum s'est fixé notamment des objectifs ci-après :

- Identifier les progrès réalisés lors des différentes COP, mettre en lumière les opportunités offertes et les éventuelles opportunités ratées ;
- Examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de l'Accord de Paris depuis son adoption ;
- Identifier les éventuelles évolutions que les acteurs associatifs devraient prendre en considération pour recadrer les réflexions autour des changements climatiques ;
- Partager les expériences, les bonnes pratiques, les défis et les leçons apprises et discuter des solutions, des approches et des réponses ;
- Identifier les modes de coopération novateurs entre toutes les parties prenantes concernées.

### **2. Participants au Pré- forum mondial.**

Cette activité a rassemblé des représentants de plusieurs catégories sociales : des gouvernements, parlements, organes judiciaires, institutions nationales des droits de l'Homme, mécanismes internationaux, régionaux et sous régionaux des droits de l'Homme, organisations de la société civile, des personnalités du milieu académique et médias. C'est dans cette perspective que IPGL asbl, une organisation de la société civile œuvra dans la promotion des droits humains, la transformation des conflits et l'environnement a été représentée par son Coordonnateur à ces assises.

### **3. Session thématique : « Changements climatiques et droits de l'homme »**

L'action en faveur de la protection de l'environnement a certes enregistré une évolution substantielle. Le plaidoyer y relatif a connu une effervescence qualitative et quantitative même dans un contexte international marqué par des conflits et des crises humanitaires qui continuent d'émerger et de perdurer. L'Accord de Paris avait mis en place les jalons d'une approche visant à humaniser la lutte contre les changements climatiques en mentionnant expressément les obligations qui incombent aux Etats en matière de droits de l'Homme.

Pour aborder cette problématique, un questionnement a facilité l'interaction des participants notamment sur des questions suivantes :

- Que s'est-t-il passé – ou pas – lors de la COP27 en Egypte, quels progrès réalisés et quelles opportunités ratées ? Le bilan n'a-t-il pas confirmé le « mirage » d'une action mondiale synchronisée avec des mesures qui seraient contraignantes ?
- La dernière édition de la Conférence des Parties COP27 a adopté, suite à des négociations difficiles, une résolution sur un fonds de compensation des dégâts causés par les changements climatiques subis par les pays les plus pauvres. Cela pose une question majeure : Entre la mise en œuvre de ce fonds et la recherche d'une action mondiale harmonisée, quel message les acteurs associatifs doivent-ils

porter pour recadrer les réflexions autour de cette problématique, au-delà de la mise en œuvre de l'agenda climatique international ?

- La vision climato-centrée n'a-t-elle pas placé en premier plan les mesures scientifiques et techniques avant les enjeux du développement, de santé, d'emploi, et de la pauvreté alors que ces questions ne peuvent être dissociées l'une des autres ?

- Quelles mesures pour garantir la réhumanisation du plaidoyer environnemental, replacer la question de protection des droits au centre des stratégies adoptées, et remettre l'individu et les générations actuelles ou futures au cœur de cette problématique mondiale ?

- Comment repositionner les droits de l'Homme au centre des politiques climatiques de manière à rompre avec une partie des approches actuelles qui ont tendance à se focaliser sur les volets scientifiques, techniques ou encore économiques ?

Récemment, les résultats mitigés de la dernière édition de la Conférence des Parties COP27 ont donné matière à réflexion sur l'ampleur des défis qui restent à relever pour faire face aux menaces multidimensionnelles liées aux changements climatiques. En effet, il est important de souligner le caractère paradoxal d'avoir réussi à adopter une résolution sur un fonds de compensation des dégâts climatiques subis par les pays les plus pauvres, sans pour autant atteindre un accord permettant de s'attaquer aux causes profondes du phénomène.

C'est pourquoi, la création de ce fonds imposerait probablement l'adoption de nouvelles mesures dont la conception et la mise en œuvre susciteraient des interrogations majeures. Afin de garantir la durabilité et l'effectivité de toute mesure envisagée, il serait primordial d'œuvrer en faveur d'une réhumanisation des changements climatiques, en plaçant la question de protection des droits au centre des stratégies adoptées, et en remettant l'individu et les futures générations au cœur de cette problématique mondiale.

Les droits de l'Homme doivent donc être repositionnés au centre des politiques climatiques de manière à capitaliser sur les approches actuelles qui ont tendance à se focaliser sur les volets scientifiques, techniques ou encore économiques, pour donner un nouvel élan au plaidoyer environnemental. Ce processus d'humanisation permettra notamment de pérenniser un paradigme consacrant l'Homme et l'environnement comme des éléments connexes et indissociables.

#### **4. Discussions et formulations des recommandations**

A l'issu de cette session, les participants sont d'avis que les effets du changement climatique sont réels et ne respectent aucune frontière, ce qui appelle toute l'humanité à agir pour sauver la mère planète déjà menacée et les droits inhérents à la personne humaine. Des actions et initiatives présentes ont été présentées :

- Comment capitaliser les savoirs endogènes des peuples autochtones et communautés locales qui sont des gardiens des forêts dans la lutte contre les effets des changements climatiques ?
- Quelles sont les actions à mener pour compenser les efforts des communautés locales qui ont longtemps protégé les forêts et les écosystèmes ?
- Comment amener les pollueurs, notamment les pays industrialisés, à respecter leurs engagements et appuyer les initiatives des communautés locales ?
- Comment s'assurer de la participation effective des communautés autochtones, locales et groupes vulnérables dans les discussions /négociations sur le climat au niveau international ?
- Comment sensibiliser collectivement sur les effets néfastes du changement climatique en mettant en œuvre des actions de responsabilisation des entreprises y compris devant les

juridictions pour les préjudices écologiques causés et la négation d'intégrer l'approche liée aux droits de l'homme dans leurs activités.

D'où, il est important de joindre les voix de tous les acteurs engagés dans la protection de l'environnement et des droits de l'homme à travers une approche holistique qui facilite une interconnexion y compris dans la protection des défenseurs des droits de l'homme à tous les niveaux.

Aussi, la nécessité d'inclure les notions des droits de l'homme dans toutes les actions tout en assurant les moyens de résilience pouvant engendrer des solutions autochtones plus durables.

D'autres initiatives ressorties dans les discussions visent notamment :

- La réduction de la consommation de l'énergie, des ressources issues de la biodiversité ;
- La définition claire et l'adoption par tous les Etats du monde des mécanismes réprimant les crimes climatiques chez industriels ;
- La mise en place d'un fonds de compensation pour les pays moins industrialisés comme ceux d'Afrique tout en définissant d'une manière claire leur accès et utilisation ;
- L'accès aux organisations de la société civile aux moyens pouvant appuyer leurs actions y compris le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes.

## **5. Résultats ou livrables du pré-forum mondial des droits de l'homme.**

A l'issue des travaux, un document final résumant les principales conclusions et les recommandations a été élaboré et adopté par les participants à l'unanimité. Il sera présenté au 3<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme, qui se tiendra en mars 2023 à Buenos Aires en Argentine.

### **Contactez-nous pour plus d'information :**

**Bureaux :** 164, Av. Dr. Rau/ Bagira, Ville de Bukavu/RDC.

**E-mail :** [ipglasbl@gmail.com](mailto:ipglasbl@gmail.com) ,

**Téléphone :** +243 997483625, +243 844552866

**Site Web :** [www.ipgl-asbl.org](http://www.ipgl-asbl.org)